

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'énoncé économique du gouvernement du Québec est silencieux sur le développement de logements communautaires

14 janvier 2009 - La Coalition pour l'habitation communautaire s'explique mal que l'énoncé économique de madame Jérôme-Forget ignore complètement le développement du logement communautaire. C'était pourtant l'occasion idéale de confirmer l'engagement du Parti libéral de poursuivre le développement de logements communautaires pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 logements par année. Au moment où tout développement est sur le point d'être stoppé par la fin des budgets et que les ménages et l'économie du Québec ont plus que jamais besoin de ce type d'investissement, un tel silence inquiète et questionne.

«S'il y a une chose sur laquelle tout le monde s'entend ces jours-ci c'est que les mesures de soutien à l'économie doivent venir en aide aux ménages plus vulnérables et assurer des retombées économiques importantes. La réalisation de logements communautaires correspond tout à fait à ces objectifs. L'absence d'engagement immédiat pour la poursuite du logement communautaire dans le cadre du présent énoncé économique prive le Québec d'une mesure de relance économique très pertinente. Pire, la fin imminente du principal programme de développement amènera inévitablement un recul en laissant sur la touche quelque 10 000 logements communautaires en préparation partout au Québec» a déclaré Édith Cyr, porte-parole de la Coalition.

Quoique très déçue, la Coalition garde espoir que son message sera entendu par la Ministre et que celle-ci acceptera d'inclure le renouvellement d'AccèsLogis dans le présent énoncé économique ou au plus tard dans son budget de mars.

La Coalition pour l'habitation communautaire est formée de cinq organisations nationales vouées au logement, à la coopération et à l'économie sociale : l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), le Chantier de l'économie sociale, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Regroupement québécois des osbl d'habitation (RQOH).